

CRUE DES EAUX – ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Quels sont les services offerts au centre d'accueil et d'hébergement de l'arrondissement?

Le centre accueille les sinistrés ne pouvant être hébergés par des proches. Les sinistrés peuvent y prendre une douche, manger, prendre un moment de répit, se ravitailler en eau potable.

À qui s'adresser si j'ai besoin de sacs de sable ou d'aide de bénévoles?

Composez une des lignes directes de l'arrondissement (514 620-3098 ou 514 620-6632), entre 8 h et 18 h, ou le 311 en dehors de ces heures.

Est-ce que l'eau est apte à la consommation?

Hormis les résidents des secteurs Paquin, Roy, Monique Sacré-Cœur et Jean-Yves qui ont reçu un avis préventif d'ébullition d'eau et ceux de l'île-Mercier, et du parc des maisons mobiles, qui ont reçu un avis de non-consommation d'eau, les citoyens peuvent consommer l'eau du robinet sans crainte s'ils sont alimentés par le réseau de distribution de la Ville de Montréal. Dans les zones inondées, si l'eau provient d'un puits individuel, elle est non potable. La Direction de santé publique recommande de la faire bouillir à gros bouillons pendant une minute avant d'être consommée. Attendre un minimum de 10 jours après le retrait définitif des eaux d'inondation avant de désinfecter le puits et de faire analyser l'eau.

Que va-t-il se passer dans les prochains jours?

Les sinistrés sont hébergés en collaboration avec la Croix-Rouge aussi longtemps que cela s'avère nécessaire. Notez que les recommandations d'évacuation préventives sur une base volontaire visent à protéger la vie et la sécurité des citoyens.

Que doivent faire les sinistrés?

Il est recommandé aux sinistrés qui ont volontairement choisi d'évacuer leur résidence de ne pas la réintégrer tant que la demande d'évacuation sur une base volontaire n'est pas levée par les autorités. Toutefois, les sinistrés peuvent se rendre à domicile pour récupérer strictement des médicaments ou objets de valeur en demandant l'aide des pompiers sur place sur présentation de pièces d'identité.

Quand est-ce que les sinistrés pourront rentrer à la maison?

Le moment opportun, les citoyens en seront informés via les canaux officiels de communication de l'arrondissement (site Internet, page Facebook et panneaux électroniques).



Que se passe-t-il avec la résidence des sinistrés en ce moment?

Il y a des équipes sur place pour sécuriser les lieux et éviter que la situation ne se détériore. Aussi, des patrouilles préventives y sont effectuées régulièrement.

Quels sont les programmes d'indemnisation financière en vigueur pour les sinistrés?

Le gouvernement du Québec offre un programme d'aide aux sinistrés, locataires et propriétaires de résidence, aux entreprises et aux organismes ayant été affectés, etc. Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la sécurité publique à : www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Service d'inscription pour accéder à l'aide financière directe de la Croix-Rouge

Si vous avez été touché par les inondations, veuillez vous inscrire en ligne (à : croixrouge.ca) ou composer le 1 800 863-6582 afin qu'un représentant de la Croix-Rouge vous aide à le faire du lundi au dimanche, de 7 h à 21 h (HNE).

Acheminement du courrier

Les citoyens touchés par les inondations qui ne peuvent recevoir leur courrier à leur adresse peuvent joindre Postes Canada au 1 866 607-6301.

Avis et alertes

Inscrivez-vous aux Avis et alertes pour recevoir des messages sur les urgences (avis ou alertes par texto ou par courriel) : <https://beta.montreal.ca/sujets/alertes>

Collectes

Les collectes sont maintenues partout où les rues sont accessibles. Toutefois, cette semaine-ci, la collecte des encombrants se fera les 2 et 3 mai. Concernant les rues inondées, la collecte va se faire en régie probablement la semaine prochaine. Les cols bleus passeront récupérer tous les encombrants, sur les rues affectées par la crue des eaux.

AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Info-Santé : 811

Urgence : 911

Soutien psychosocial : 811, option 2